

## Déclaration FO CCE du 6.11.09

Monsieur le Président

Je souhaiterais faire une intervention sur trois points.

Le premier point concerne les salaires. Les employeurs n'ont pas pris la dimension du degré de revendication des agents (mouvement de mars 2009) puisqu'ils viennent de faire leurs propositions au travers d'un document qui traduit la volonté de ces derniers de traiter dans un même accord,

- ☞ Les augmentations de salaires et les avancements aux choix.
- ☞ De faire apparaître les augmentations liées aux échelons d'ancienneté

Les propositions patronales s'élèvent à un montant global de 2,5% ;

Ces propositions ne sont pas acceptables pour FO Energie et Mines qui souligne la bonne santé financière des entreprises.

FO Energie et Mines revendique une augmentation globale de 3,05 % et le versement d'un 14<sup>ème</sup> qui se décomposent comme suit :

- 0,95 % pour les avancements aux choix (Taux de 2009)
- 1,2 % pour les augmentations de salaires conformes à la prévision d'inflation
- 0,3 % pour les mesures de grille
- 0,6 % pour les échelons d'ancienneté

Le second point concerne le dossier pénibilité.

Devant le projet inacceptable de ce dossier, une Délégation FO Energie et Mines a rencontré les Représentants du Ministère du Travail afin de mettre en garde les Pouvoirs Publics d'un passage en force en cas d'échec des négociations.

Nous parlons d'échec, Monsieur le Président car ce dossier comporte deux volets.

Le premier qui concerne les nouveaux embauchés depuis le 1.01.09 pour lesquels les textes réglementaires interdisent dorénavant l'attribution des bonifications d'annuités comme pour les autres personnels.

Le second qui vise à rediscuter des critères et les modalités de décompte des services actifs pour l'ensemble des agents.

Ce projet est inacceptable pour les jeunes embauchés car il met en place une dispense d'activité de 6 mois en lieu et place d'un départ anticipé de 5 ans pour un service actif à 100%.

Inacceptable pour l'ensemble des agents de par l'absence des nouvelles pénibilités, de la revue à la baisse de tous les critères, de la fin des services actifs mixtes et des services insalubres.

Pour ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> point, il s'agit de la remise en cause sournoise à GRTgaz de l'Accord des 35 heures où, à notre connaissance deux Unités ont déjà sévi.

A la RRM, où des agents, après avoir signifié leur demande de passer à 32 h collectives, n'ont pu y accéder.

A la RNE où des équipes de zone n'ont pu reconduire leur contrat au motif de non atteinte d'objectifs.

Nous vous demandons d'intervenir, Monsieur le Président, afin que les Accords soient appliqués de bonne foi et respectés. Auquel cas, la Direction doit prendre ses responsabilités en dénonçant les Accords.